

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.042.B

**Conservatoire Gabriel
Fauré: demande de
subvention à la
Direction Régional
des Affaires
Culturelles**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 avril 2019**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.042.B**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES

Par courrier du 19 septembre 2016, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a fait connaître la volonté du ministère de la Culture et de la Communication, de valoriser les enseignements artistiques et notamment ceux dispensés dans les Conservatoires pour les projets sur l'année 2016. Ces dispositions ont été reconduites chaque année depuis. Le courrier daté du 20 mars 2019 atteste de la prolongation de cet objectif.

Deux axes majeurs conditionnent la subvention accordée par la DRAC au titre de l'année 2019 :

- En premier lieu, l'Etat considère prioritairement quatre axes légitimant son réengagement financier :
 - L'existence d'une tarification sociale
 - Le renouvellement des pratiques pédagogiques
 - La diversification de l'offre artistique
 - Le développement des réseaux et des partenariats

Les démarches effectuées en ce sens par le conservatoire seraient valorisées à hauteur de 49 500€.

- En second lieu, les pratiques en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC) seraient également valorisées à hauteur de 5 000€.

Ainsi, le conservatoire Gabriel Fauré peut solliciter une aide au regard de ses engagements sur les points précédents à hauteur de 54 500 € (49 500 € + 5 000 €) pour l'année 2019.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter auprès de la direction régionale des affaires culturelles:

- une aide de 49 500€ au titre de ses divers engagements effectués sur son territoire en tant que lieu de formation, d'enseignement et de vecteur de la vitalité des pratiques artistiques locales ;
- et une aide de 5 000€ au profit des engagements de l'établissement en matière d'Education Artistique et Culturelle.

D'IMPUTER la recette au budget principal - 2019 - article 7471.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
18 avril 2019**

**Affiché le :
18 avril 2019**